



OBJECTIFS

Sensibiliser les salariés aux risques liés au travail sur écran

- Amener les salariés à repérer les facteurs de risques
- apporter des connaissances sur les principes ergonomiques d'aménagement dimensionnel au poste de travail, sur l'organisation du travail en open-space...

Selon la taille de l'entreprise et le nombre de salariés concernés par le risque, cette sensibilisation peut également être proposée dans le cadre d'un **transfert des connaissances auprès d'acteurs-relais dans l'entreprise** : Initiation permettant ensuite à un responsable ou un animateur sécurité d'effectuer lui-même la sensibilisation en interne

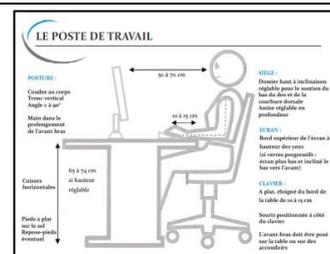
PARTICIPANTS

Ces actions de sensibilisation sont réservées aux adhérents d'AST 25

- Sensibilisation directe auprès de salariés travaillant sur un poste informatique
- Transfert auprès de managers de proximité ; infirmier(e)s ; animateur sécurité, etc.

CONTENU DE LA PRESENTATION

1. Présentation succincte de la réglementation et de la législation
2. Symptômes et risques identifiés lors d'une activité sur écran
3. Eléments pour une analyse de poste
4. Recommandations pour limiter les risques
5. Le rôle du service de santé au travail



SUPPORT PEDAGOGIQUE :

Vidéo projection d'un diaporama

A la fin de cette action de sensibilisation, le diaporama présenté pourra être remis à l'entreprise ainsi que des plaquettes « [Mémo écrans](#) » d'AST25

NB : Une observation des postes de travail peut être réalisée préalablement par un(e) ergonomiste d'AST 25, ce qui lui permettra d'illustrer la présentation avec des situations concrètes rencontrées au sein de votre entreprise.

DUREE :

Sensibilisation : 1 à 2 heures

LIEU :

Dans votre entreprise ou à AST25

TAILLE DES GROUPES :

5 à 12 personnes par groupe

INTERVENANTS :

Médecin du Travail et/ou Ergonome d'AST 25

CONTACT :

Adressez vous à votre médecin du travail